

**OBJET REALISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE  
LORS DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

**DYNAMISER LES QUARTIERS**

A l'occasion des manifestations culturelles, sportives, commerciales et foraines, organisées par la Ville, il est nécessaire de réaliser l'alimentation électrique des sites.

Une partie des interventions peuvent être réalisées en régie par les services municipaux ; il est cependant nécessaire, en complément, de passer un marché à bons de commande.

Ce marché concerne la réalisation des travaux suivants :

- l'alimentation électrique des structures telles que stands forains, tentes, manèges, podiums ;
- la mise en place de coffrets de raccordements forains et de coffrets divisionnaires ;
- l'éclairage du site ;
- la dépose de l'ensemble après la manifestation.

Il s'agit d'un marché de prestations de services, à bons de commande, passé sous forme d'appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Il porte sur un lot unique, pour les montants suivants :

- |                  |               |
|------------------|---------------|
| * minimum annuel | 100 000 € HT, |
| * maximum annuel | 350 000 € HT. |

Le marché prendra effet à dater de notification et jusqu'au 31 décembre 2010, renouvelable trois fois par reconduction expresse sans que sa durée totale n'excède quatre ans.

Les crédits nécessaires sont prévus en fonctionnement aux chapitre 11 et article 60612 du Budget principal 2010.

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le projet ;

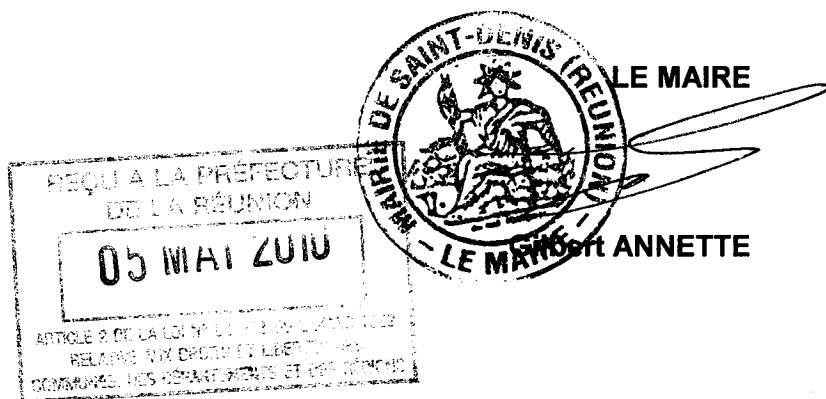
2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, précités ;

**Rapport n° 10/2-35**

3° de m'autoriser à lancer la consultation, à passer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés ;

4° de m'autoriser à signer tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET REALISATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE  
LORS DES MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LES MARCHES**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-35 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions  
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1** Approuve le projet de réalisation de l'alimentation électrique lors des manifestations organisées par la Ville.

**ARTICLE 2** Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché.

**ARTICLE 3** Autorise le Maire à lancer la consultation et à passer les marchés.

**ARTICLE 4** Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

**ARTICLE 5** La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal 2010, sous les chapitre 11 et article 60612.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

